

thermosept PAA additive + TPH 5358**No Change Service!**

Version 03.00

Date de révision 17.06.2015

Date de dernière parution -

Date de la première version publiée

17.06.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : thermosept PAA additive + TPH 5358

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Additif

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécuritéFabricant/Fournisseur : Schülke & Mayr AG
Sihlfeldstr. 58
8003 Zürich
Suisse
Téléphone: +41444665544
Téléfax: +41444665533
mail.ch@schuelke.com
www.schuelke.comFabricant : BIOXAL SA - AIR LIQUIDE Groupe
Route des Varennes - BP 7271103 Chalon-sur-Saône Cedex
France
Téléphone: + 33 (0) 3 85 92 30 00
Téléfax: + 33 (0) 3 85 92 30 12Personne de contact : Application Department HI
+49 (0)40/ 521 00 544
ADHI@schuelke.com
(Schülke France SARL:+33-0149698378)
(Schülke & Mayr AG: +41-444665544)**1.4 Numéro d'appel d'urgence**Numéro d'appel d'urgence : Centre Suisse d'Information Toxicologique: 145 (24 h)
Numéro d'appel d'urgence : +41444665544
+49 (0)40 / 52 100 -0**SECTION 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Corrosion cutanée, Catégorie 1A

H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

thermosept PAA additive + TPH 5358

No Change Service!

Version 03.00

Date de révision 17.06.2015

Date de dernière parution -

Date de la première version publiée

17.06.2015

Corrosif

R35: Provoque de graves brûlures.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence : P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.

P305+P351+P338+P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

1310-58-3 Hydroxyde de potassium

Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux : Étiquetage conformément au Règlement 648/2004: (< 5 % Phosphates)

2.3 Autres dangers

Ce mélange contient de substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

Pas de dangers particuliers connus.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution des substances suivantes avec des additifs inoffensifs.

Composants dangereux

Nom Chimique	Index-Numéro	Classification	Classification	Concentration
--------------	--------------	----------------	----------------	---------------

thermosept PAA additive + TPH 5358**No Change Service!**

Version 03.00

Date de révision 17.06.2015

Date de dernière parution -

Date de la première version publiée

17.06.2015

	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistre- ment	(67/548/CEE)	(RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	(%)
Hydroxyde de potas- sium	019-002-00-8 1310-58-3 215-181-3 01- 2119487136- 33-XXXX	Xn; R22 C; R35	Met. Corr. 1; H290 Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1A; H314	5 - 15 %
Benzotriazole	95-14-7 202-394-1	Xn; R22	Acute Tox. 4; H302	1 - 5 %

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
 En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'air frais et la garder au repos.
 En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.
 En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact. Appeler immédiatement un médecin.
 En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir. Se rincer la bouche à l'eau. Faire boire des petites quantités d'eau. Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Traiter de façon symptomatique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés : Jet d'eau pulvérisée, Poudre sèche, Mousse, Dioxyde de carbone (CO2)
 Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : aucun

thermosept PAA additive + TPH 5358**No Change Service!**

Version 03.00

Date de révision 17.06.2015

Date de dernière parution -

Date de la première version publiée

17.06.2015

Risque spécifique de la substance ou du produit lui-même, de ses produits de combustion ou des gaz dégagés : En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):, Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Sol très glissant suite au déversement du produit.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Neutraliser avec de l'acide chlorhydrique ou sulfurique. Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Rincer à l'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

voir section 8 + 13

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne jamais retourner du produit non utilisé dans le récipient de stockage.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.
Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.
Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Tenir à l'écart de la chaleur. Protéger du rayonnement solaire. Conserver le récipient bien fermé. Température de stockage

thermosept PAA additive + TPH 5358**No Change Service!**

Version 03.00

Date de révision 17.06.2015

Date de dernière parution -

Date de la première version publiée

17.06.2015

age recommandée: 5 - 30°C

Précautions pour le stockage : Ne pas entreposer près des acides.
en commun**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : aucun

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

aucun(e)

8.2 Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique**

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Équipement de protection individuelleProtection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
Écran facial

Protection des mains : Protection contre les éclaboussures: Gants en caoutchouc nitrile jetables p.e. Dermatril (Épaisseur de la couche: 0,11 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection. Contact prolongé: Gants en caoutchouc nitrile p.e. Camatril (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,40 mm) ou gants en caoutchouc butyle p.e. Butoject (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,70 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection.

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Porter selon besoins:
Tablier résistant aux produits chimiques
BottesMesures de protection : Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Conseils généraux : Éviter la pénétration dans le sous-sol.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**Aspect : liquide
Couleur : jaune
Odeur : inodore

thermosept PAA additive + TPH 5358**No Change Service!**

Version 03.00

Date de révision 17.06.2015

Date de dernière parution -

Date de la première version publiée

17.06.2015

Seuil olfactif	: non déterminé
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'inflammation	: Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable
Inflammabilité	: Ce produit n'est pas inflammable.
Propriétés explosives	: Non applicable
Propriétés comburantes	: Non applicable
pH	: > 13, 20 °C, concentré
Point de fusion/point de congélation	: < -5 °C
Température de décomposition	Non applicable
Point/intervalle d'ébullition	: env. 100 °C,
Pression de vapeur	: 23 hPa, 20 °C,
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité	: env. 1,2 g/cm ³ , 20 °C
Hydrosolubilité	: dans toutes les proportions, 20 °C
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des acides. Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.

10.4 Conditions à éviter

Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Incompatibilité possible avec des matériaux qui sont sensibles aux alcalis.

10.6 Produits de décomposition dangereux

aucun

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

thermosept PAA additive + TPH 5358**No Change Service!**

Version 03.00

Date de révision 17.06.2015

Date de dernière parution -

Date de la première version publiée

17.06.2015

Toxicité aiguë**Produit**

- Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 3639 mg/kg, Estimation de la toxicité orale aiguë, conformément à la méthode de calcul décrite dans le SGH (Système Général Harmonisé), Partie 3, Chapitre 3.1
- Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 50 mg/l, conformément à la méthode de calcul décrite dans le SGH (Système Général Harmonisé), Partie 3, Chapitre 3.1
- Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 15000 mg/kg, conformément à la méthode de calcul décrite dans le SGH (Système Général Harmonisé), Partie 3, Chapitre 3.1

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Produit**

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves., Méthode de calcul

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Produit**

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves., Méthode de calcul

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Composants:****Hydroxyde de potassium:**

N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire. Cochon d'Inde

Benzotriazole:

N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire. Test de Maximalisation (GPMT), Cochon d'Inde

Mutagénicité sur les cellules germinales**Composants:****Hydroxyde de potassium:**

Génotoxicité in vitro

: Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation

: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

Benzotriazole:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation

: Des expériences ont mis en évidence des effets mutagènes sur les cultures de cellules bactériennes.

Cancérogénicité**Composants:****Hydroxyde de potassium:**

Cancérogénicité - Evaluation

: Donnée non disponible

Benzotriazole:

Cancérogénicité - Evaluation

: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérogène.

Toxicité pour la reproduction**Composants:****Hydroxyde de potassium:**

Toxicité pour la reproduction

: Donnée non disponible

thermosept PAA additive + TPH 5358**No Change Service!**

Version 03.00

Date de révision 17.06.2015

Date de dernière parution -

Date de la première version publiée

17.06.2015

- Evaluation

Tératogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

Benzotriazole:

Toxicité pour la reproduction : Selon l'expérience n'est pas prévisible

- Evaluation

Tératogénicité - Evaluation : Selon l'expérience n'est pas prévisible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

Information supplémentaire**Produit**

Le produit n'a pas été testé. En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Composants:****Hydroxyde de potassium:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Gambusia affinis (Guppy sauvage)): 80 mg/l, 96 h

Toxicité pour la daphnie et : Donnée non disponible

les autres invertébrés aqua-
tiques

Toxicité pour les algues : Donnée non disponible

Benzotriazole:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 26 mg/l, 96 h

Toxicité pour la daphnie et : CE50 (Daphnia magna): 91 mg/l, 48 h

les autres invertébrés aqua-
tiquesToxicité pour les algues : CI50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 231 mg/l,
72 h**12.2 Persistance et dégradabilité****Composants:****Hydroxyde de potassium:**Biodégradabilité : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas
valables pour les substances inorganiques.**Benzotriazole:**

Biodégradabilité : Biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Produit**Coefficient de partage: n-
octanol/eau : Non applicable**Composants:**

thermosept PAA additive + TPH 5358**No Change Service!**

Version 03.00

Date de révision 17.06.2015

Date de dernière parution -

Date de la première version publiée

17.06.2015

Hydroxyde de potassium:

Bioaccumulation : Une bioaccumulation est peu probable.

Benzotriazole:

Bioaccumulation : Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol**Composants:****Hydroxyde de potassium:**

Mobilité : Donnée non disponible

Benzotriazole:

Mobilité : Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Produit**

Ce mélange contient de substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

12.6 Autres effets néfastes**Produit**

Information écologique supplémentaire : Le produit n'a pas été testé.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**Produit : Eliminer le produit selon le numéro d'élimination des déchets européen. (CED).
Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Donner les emballages vides à une entreprise de recyclage.

Code d'élimination des déchets : CED 070601

Code d'élimination des déchets(Groupe) : Déchets de production, de préparation, de vente et de l'application (HZVA) de graisses, de lubrifiants, de savons, de détergents, de désinfectants et de produits pour la protection personnelle.

SECTION 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU**

ADR : UN 1814

IMDG : UN 1814

IATA : UN 1814

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR : HYDROXIDE DE POTASSIUM, SOLUCION

thermosept PAA additive + TPH 5358**No Change Service!**

Version 03.00

Date de révision 17.06.2015

Date de dernière parution -

Date de la première version publiée

17.06.2015

IMDG : POTASSIUM HYDROXIDE, SOLUTION**IATA** : Potassium hydroxide, solution**14.3 Classe(s) de danger pour le transport****ADR** : 8**IMDG** : 8**IATA** : 8**14.4 Groupe d'emballage****ADR**

Groupe d'emballage : II

Code de classification : C5

Numéro d'identification du

danger

Étiquettes : 8

Code de restriction en tun-

nels

IMDG

Groupe d'emballage : II

Étiquettes : 8

EmS Code : F-A, S-B

IATAInstructions de conditionne-
ment (avion cargo) : 855

Groupe d'emballage : II

Étiquettes : 8

14.5 Dangers pour l'environnement**ADR**Dangereux pour l'environne-
ment : non**IMDG**

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Réglementation sur les : La Directive 96/82/CE ne s'applique pas
risques d'accident majeur
impliquant des substances

thermosept PAA additive + TPH 5358

No Change Service!

Version 03.00

Date de révision 17.06.2015

Date de dernière parution -

Date de la première version publiée

17.06.2015

dangereuses

Composés organiques volatils : aucun, Suisse. Ordonnance sur les COV, Annexe II (Produits)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Exempt

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrases R

R22 : Nocif en cas d'ingestion.

R35 : Provoque de graves brûlures.

Texte complet pour phrase H

H290 : Peut être corrosif pour les métaux.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. Toxicité aiguë

Met. Corr. Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

Skin Corr. Corrosion cutanée

Information supplémentaire

Les changements envers la dernière édition!!!

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.